

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI**

**RÈGLEMENT N° 2010-02 modifiant le  
règlement n° 2008-02 relatif aux travaux de  
réfection du barrage Massawippi**

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi souhaite procéder à des travaux de réfection du barrage Massawippi;

**ATTENDU QU'** il ya lieu de modifier le règlement n° 2008-02 relatif à un règlement d'emprunt pour la réfection du barrage Massawippi ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil le 8 avril 2010;

**ATTENDU QUE** les membres de la Régie déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

La Régie décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 OBJET DU RÈGLEMENT**

L'article 3 du règlement n° 2008-02 est remplacé par ce qui suit :

*« Pour réaliser les travaux décrits à l'article 2, la Régie autorise une dépense n'excédant pas la somme de 1 000 000 \$ pour l'application du présent règlement et pour en faire partie intégrante et par conséquent, à emprunter un montant n'excédant pas 1 000 000 \$ dont 100 % est remboursable sur une période de vingt (20) ans. »*

**ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Pierre A. Levac  
Président

---

Liane Breton  
Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 8 avril 2010  
ADOPTION : 13 avril 2010  
PUBLICATION : 17 avril 2010  
APPROBATION 5 MUNICIPALES : 3 mai 2010  
APPROBATION DU MAMROT : 2010